



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 96929

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication quant à la mise en péril de la radiodiffusion associative locale à travers une baisse des subventions allouées par le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). En effet les radios locales, avec leurs 680 entreprises et leurs 2 600 salariés à travers le territoire, participent à la diversité de la vie culturelle locale et à la stabilité du paysage audiovisuel français en complémentarité avec le service public. Néanmoins la radiodiffusion associative, qui exploite près de 15 % des fréquences hertziennes françaises et intéresse plus de deux millions d'auditeurs et d'auditrices, est aujourd'hui menacée par la baisse de 18 % de l'enveloppe allouée à la subvention sélective du FSER qui s'ajoute à une baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Ce sont aujourd'hui des centaines d'emplois ainsi que la pérennité de la vie culturelle locale qui sont mis en péril par ces baisses de subventions publiques. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin de conforter le tissu associatif des radios locales.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96929

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5915

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8154